



PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE/2010

Ébauche de compte-rendu

1. La première réunion du Comité de pilotage du Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH) s'est tenue le 17 juin 2010, de 16h à 19h, au Palais des congrès Karibe (Karibe Convention Center) à Port-au-Prince. La réunion était présidée par le ministre des Finances, M. Ronald Baudin. Y ont participé les membres du Comité (des représentants des gouvernements d'Haïti, du Brésil et de la Norvège ; la Banque interaméricaine de développement, les Nations Unies et la Banque mondiale en tant qu'Entités partenaires, et l'Agent fiscal), le Secrétariat et les observateurs de la communauté des bailleurs de fonds. Une liste des participants figure dans l'Annexe 1. L'ordre du jour annoté figure dans l'Annexe 2.

Point numéro 1 de l'ordre du jour : Introduction

2. L'allocation d'ouverture a été prononcée par M. Ronald Baudin, président du Comité de pilotage et ministre de l'Économie et des Finances d'Haïti. Le ministre a demandé à faire une pause pendant la réunion pour permettre au représentant de la Norvège de signer l'Accord administratif de son pays, d'une contribution initiale de 200 millions de couronnes norvégiennes (environ 31 millions de dollars au taux de change actuel), permettant ainsi à la Norvège de participer à la réunion en tant que membre votant. Une lettre du gouvernement norvégien a également été envoyée au Comité de pilotage pour stipuler ses préférences quant à l'utilisation de sa contribution (voir Annexe 3). Les co-présidents de la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH), le Premier ministre Bellerive et l'ancien président Clinton, ont ensuite prononcé des allocutions de bienvenue. Enfin, le président a confirmé l'approbation de l'ordre du jour tel qu'exposé dans les grandes lignes à l'Annexe 2.

Point numéro 2 de l'ordre du jour : Relations entre la CIRH et le FRH

3. Le Secrétariat du FRH a résumé les relations structurelles et opérationnelles entre la Commission et le Fonds (voir document HRFSC/1.01e) et a confirmé que la CIRH avait réservé un espace pour le FRH dans ses nouveaux locaux, de façon à ce que le Secrétariat du Fonds puisse être sur le même site que la Commission. **DÉCISION** : le Comité de pilotage a accepté les propositions suivantes du représentant du gouvernement américain : a) la CIRH peut demander à ce que le FRH donne la priorité à des secteurs ou projets spécifiques et b) le FRH ne peut être un membre à part entière de la CIRH puisqu'il n'est pas un nouveau contributeur mais plutôt un mécanisme permettant de regrouper les contributions. **Action** : le Secrétariat, en consultation avec l'Agent fiscal, révisera le document sur les relations CIRH-FRH (HRFSC/1.01e) sur la base des décisions prises.

4. Lors de cette discussion, les questions suivantes ont également été soulevées concernant le FRH :
 - Le FRH doit s'assurer que les demandes de ressources du Fonds sont gérées en relation avec l'approvisionnement financier disponible (Norvège).
 - Il a été clarifié qu'un bailleur ne pourrait pas présenter une proposition directement au FRH, mais qu'il devrait travailler avec une Agence d'exécution et une Entité partenaire avant approbation par la CIRH et décision d'allocation par le Comité de pilotage du FRH (Brésil).
 - L'Agent fiscal a précisé que les bailleurs pouvaient exprimer directement au Comité de pilotage leurs préférences quant à l'utilisation de leurs contributions. Le Comité de pilotage décidera quand et comment donner suite aux préférences (Brésil et Norvège).
 - Un des co-présidents de la CIRH a exprimé son insatisfaction quant au fait que tous les fonds du FRH doivent transiter par les Entités partenaires, ainsi qu'au sujet des coûts associés engagés par les Entités partenaires pour l'évaluation et la supervision des propositions. Le Secrétariat a expliqué que l'implication des Entités partenaires garantissait le respect, pour toutes les activités financées par le FRH, des normes internationales de gestion financière, de passation des marchés et de mesures de sauvegarde environnementale/sociale (Co-président de la CIRH Clinton).
 - Plusieurs participants ont demandé si des Entités partenaires supplémentaires pouvaient rentrer dans la structure du FRH, telles que la CIRH ou le gouvernement d'Haïti de manière plus générale.

- Les Entités partenaires se réservent le droit de ne pas accepter de fonds destinés à des projets préférentiels si elles ne sont pas capables de les mener à bien.

Action : l'Agent fiscal transmettra, via le Secrétariat, une note au Comité de pilotage concernant l'ajout de nouvelles Entités partenaires.

Point numéro 3 de l'ordre du jour : Manuel opérationnel et structure des coûts du FRH

5. L'Agent fiscal a expliqué la structure des coûts engagés par l'Agent fiscal, et le Secrétariat a présenté le barème des frais des Entités partenaires, comme indiqué dans les grandes lignes dans le document HRFSC/1.03e. Les participants ont fait les remarques suivantes concernant les coûts :

- Le financement supplémentaire d'une opération de soutien budgétaire par une Entité partenaire ne devrait pas entraîner de frais. La BID et la Banque mondiale ont confirmé qu'elles ne prélèveraient aucun frais dans ce cas, mais devraient recouvrer les coûts en cas de préparation d'une nouvelle opération de soutien budgétaire financée par le FRH.
- La BID a confirmé qu'elle ne prélèverait aucun frais non plus en cas de financement additionnel d'opérations d'investissement déjà en cours de préparation.
- Le coordonnateur résident de l'ONU a expliqué le fonctionnement des frais de l'ONU. Les 1 % permettent à l'ONU d'opérer en tant qu'entité unique, surtout dans le cas de programmes développés par plusieurs organisations ; ce pourcentage couvre aussi les responsabilités de suivi et de reporting. Les 7 % couvrent la présence notable de l'ONU dans le pays (personnel, locaux, services) et l'exécution directe de la plupart des projets en Haïti. Ces frais sont conformes aux dispositions approuvées pour application globale par les États membres de l'ONU, via une résolution de l'Assemblée générale à laquelle toute révision devra alors se reporter.

Action : le Secrétariat, en consultation avec l'Agent fiscal, révisera le document de structure des coûts (HRFSC/1.03e) pour clarifier la structure des coûts du FRH. Cette révision incorporera les résultats mentionnés dans le paragraphe 10 concernant les coûts d'évaluation et de supervision engagés par les Entités partenaires. La révision nécessitera d'amender l'Accord administratif et l'accord des donateurs existants.

6. Le Secrétariat a rapidement présenté l'objectif et la structure du Manuel opérationnel (document HRFSC/1.02e) et couvert les éléments de discussion énumérés dans l'ordre du jour annoté. Deux éléments de discussion générale ont été abordés. Le premier concernait les conditions requises pour agir en tant qu'Agence d'exécution. Le Secrétariat a spécifié

que toute Agence d'exécution peut être envisagée dans la mesure où elle se conforme aux règlements et procédures d'une Entité partenaire. **DÉCISION** : le Comité de pilotage a donné son accord pour que cette précision soit incluse dans le Manuel sans ajouter de liste exhaustive d'Agences d'exécution potentielles. **Action** : le Secrétariat inclura ce changement dans l'ensemble du Manuel. Le deuxième élément de discussion générale concernait les conditions requises pour agir en tant qu'Entité partenaire. Cet élément a été discuté dans le paragraphe 4 ci-dessus.

7. *Gouvernements locaux*. Le représentant de la France a suggéré que les gouvernements locaux soient davantage représentés dans la structure du FRH, notamment en tant qu'Agences d'exécution, bailleurs ou observateurs possibles. **DÉCISION** : le Comité de pilotage a décidé qu'il n'y aurait pas de liste d'Agences d'exécution potentielles (voir paragraphe 6). Le Secrétariat a confirmé que les gouvernements locaux pouvaient être listés en tant que donateurs potentiels au FRH. La question de la présence d'un représentant du gouvernement d'Haïti comme observateur au Comité de pilotage a été soulevée dans le paragraphe 9 ci-dessous. **Action** : le Secrétariat modifiera la liste de donateurs potentiels du FRH pour y ajouter les gouvernements locaux.
8. *Représentation du gouvernement*. Le Comité de pilotage a étudié une proposition visant à accroître le nombre de représentants du gouvernement haïtien. Le conseiller juridique de l'Agent fiscal a informé le CP que cette mesure nécessiterait de modifier l'annexe sur la gouvernance de l'Accord administratif et de recevoir l'avis de « non objection » des donateurs qui ont signé l'Accord (Australie, Brésil, Estonie et Norvège). Le président a expliqué qu'un représentant du gouvernement supplémentaire était nécessaire pour représenter le gouvernement d'Haïti au Comité de pilotage, étant donné qu'en sa qualité de président, lui-même ne pourrait pas occuper ce rôle et servir de défenseur en même temps. **DÉCISION** : le Comité de pilotage a décidé d'élargir la représentation du gouvernement haïtien à deux personnes, dont une sera le président. Le gouvernement continuera de n'avoir qu'une seule voix de vote au Comité de pilotage. **Action** : l'Agent fiscal modifiera en conséquence l'annexe sur la gouvernance de l'Accord administratif et transmettra la version amendée au Comité de pilotage pour révision et approbation. Le Secrétariat modifiera le Manuel en conséquence et invite le gouvernement à nommer un deuxième membre au Comité de pilotage.
9. *Observateurs*. Le Secrétariat a posé trois questions au Comité de pilotage : a) le CP souhaite-t-il la présence régulière d'observateurs à ses réunions ? b) la liste existante des

observateurs potentiels doit-elle être élargie pour y inclure des représentants du gouvernement local et de la diaspora haïtienne ? ; et c) comment procéder au choix de ces représentants ? Le conseiller juridique de l'Agent fiscal a également signalé que cette action nécessiterait la même modification et le même processus de « non objection » que dans le paragraphe 8. **DÉCISION** : les membres du CP ont décidé en faveur de la présence régulière d'observateurs à leurs futures réunions. Ils ont également décidé d'inclure au CP un représentant de la diaspora et un représentant du gouvernement local (en plus des représentants de la société civile haïtienne, du secteur privé, d'ONG internationales et d'autres partenaires de développement) et de faire appel aux représentants existants des entités présentes au conseil d'administration de la CIRH. **Action** : l'Agent fiscal modifiera en conséquence l'annexe sur la gouvernance de l'Accord administratif et la transmettra au Comité de pilotage pour révision et approbation. Le Secrétariat modifiera le Manuel en conséquence et, au nom du Comité de pilotage, invite les membres appropriés du conseil de la CIRH à tenir le rôle d'observateurs. Le Comité de pilotage sera tenu informé de la manière dont ces membres ont été choisis pour servir au conseil de la CIRH.

10. *Barème des frais*. Le barème des frais des Entités partenaires pour la préparation et la supervision de propositions de plus ou moins grande envergure a été présenté par le Secrétariat. Plusieurs participants ont exprimé leur inquiétude de voir les frais représenter jusqu'à 25 % des coûts dans le cas où une proposition de 1,1 million de dollars entraînerait des coûts de préparation et de supervision de 250 000 dollars. Les mérites de frais dégressifs ou d'un pourcentage fixe ont été discutés. La BID et la Banque mondiale ont confirmé que le financement supplémentaire d'une opération de soutien budgétaire générale n'entraînerait aucuns frais. Les deux banques recouvriraient néanmoins les coûts nécessaires à la préparation d'une nouvelle opération de soutien budgétaire. La BID ne demandera aucuns frais pour les opérations pouvant être présentée au FRH en tant que cofinancement et qui sont déjà en préparation, ou pour les opérations d'investissement individuelles pouvant être cofinancées par le FRH. **DÉCISION** : le barème des frais tel que formulé à ce jour n'a pas été accepté par le Comité de pilotage. **Action** : le Secrétariat élaborera un autre barème de frais, en consultation avec les Entités partenaires, et le transmettra aux membres du Comité pour commentaires et éventuelle intégration au Manuel.
11. *Approbation de la CIRH*. Plusieurs participants ont exprimé leur désir de voir la CIRH rendre la décision finale pour les propositions auxquelles le Comité de pilotage du FRH aura accepté d'allouer des ressources, afin d'éviter que le FRH ne rejette une proposition acceptée par la CIRH. Le Secrétariat a proposé d'appliquer cette mesure en déplaçant le

texte du paragraphe 4.16 du Manuel à la fin de l'Étape 5 et en modifiant le Diagramme de processus d'approbation (Figure 4.1). **DÉCISION** : cette proposition a été discutée et approuvée par le Comité de pilotage. **Action** : le Secrétariat, en consultation avec l'Agent fiscal, reverra le texte et la Figure 4.1 du Manuel opérationnel pour spécifier la décision prise, et inclura notamment différents scénarios de décision. L'Agent fiscal révisera l'annexe sur la gouvernance de l'Accord administratif et la transmettra au Comité de pilotage et aux donateurs du FRH pour révision et approbation.

12. *Reporting financier*. L'intérêt pour le Comité de pilotage de recevoir des reporting financiers des Entités partenaires à des intervalles différents (base trimestrielle, biannuelle et annuelle) a été discuté. **DÉCISION** : le Comité de pilotage a décidé de demander aux Entités partenaires de soumettre des rapports financiers trimestriels, sachant que ces derniers ne seront pas aussi détaillés que pour un audit et qu'ils porteront largement sur les décaissements réels. **Action** : le Secrétariat se chargera de la mise en forme du texte proposé et l'inclura dans le Manuel. L'Agent fiscal inclura les exigences de reporting trimestriel dans l'Accord de transfert qui sera conclu entre l'Agent fiscal et chaque Entité partenaire.

DÉCISION : le Manuel opérationnel a été approuvé, sous condition que les changements approuvés mentionnés ci-dessus y auront été incorporés. Le Secrétariat transmettra le Manuel revu et corrigé au Comité de pilotage pour révision et approbation finale.

Point numéro 4 de l'ordre du jour : Demandes urgentes de financement de la CIRH

13. Le président a indiqué que la CIRH, lors de la première réunion de son conseil d'administration, avait approuvé une opération de soutien budgétaire de 30 millions de dollars sous forme de subventions de l'IDA et d'un cofinancement du FRH. Le représentant de l'Entité partenaire de la Banque mondiale, tout en s'abstenant de prendre une décision concernant l'allocation du FRH, a indiqué que l'opération faisait actuellement l'objet d'un examen par l'organisation et que la Banque prévoyait un décaissement au gouvernement d'ici le mois d'août. La France a demandé, et l'Entité partenaire de la Banque mondiale a confirmé, qu'aucuns frais ne seraient imposés sur les ressources du FRH destinées à l'opération. Le Comité de pilotage a approuvé une allocation en cofinancement de 30 millions de dollars à des fins de soutien budgétaire, 25 millions de dollars étant consacrés au soutien global et 5 millions de dollars en reconnaissance d'actions antérieures liées à des plans d'investissement pour la reconstruction du Département du Sud, pour l'environnement, le développement agricole et la réduction des risques de catastrophes. Le

représentant de l'Entité partenaire de la Banque mondiale a indiqué qu'il ne pouvait pas garantir que la provision de 5 millions de dollars serait incluse en reconnaissance d'actions antérieures qui ne feraient pas partie de l'opération en cours de préparation par l'IDA. **Action** : une fois qu'il aura reçu et incorporé les commentaires des Entités partenaires, l'Agent fiscal préparera un modèle d'Accord de transfert à distribuer au Comité de pilotage pour révision et approbation'. Une fois le modèle d'Accord de transfert approuvé, l'Agent fiscal préparera et signera l'Accord de transfert avec la Banque mondiale comme Entité partenaire, pour un montant de 30 millions de dollars (le montant final devra être confirmé par la Banque mondiale) afin de cofinancer l'opération de soutien budgétaire. Le Comité de pilotage confirmera que l'allocation approuvée ne nécessite pas d'approbation finale de la CIRH.

DÉCISION D'ALLOCATION DU CP N° 1 : Le Comité de pilotage alloue 30 millions de dollars pour cofinancer l'Opération à l'appui de la politique de développement d'urgence en Haïti, la Banque mondiale agissant en tant qu'Entité partenaire, le ministère des Finances et de l'Économie en tant qu'Agence d'exécution, les fonds transitant par le budget du gouvernement.

Point numéro 5 de l'ordre du jour : Brèves mises à jour du Secrétariat et de l'Agent fiscal

14. *Secrétariat*. Le Secrétariat a fait un compte-rendu du processus de recrutement de son personnel (deux postes nationaux haïtiens et deux postes internationaux) et a confirmé qu'il serait situé dans les mêmes locaux que la CIRH. Il a également indiqué qu'un concours auquel participeront des jeunes serait organisé en juillet, avec l'aide de l'UNICEF et de l'UNESCO pour : a) concevoir le logo du FRH par le biais d'un concours organisé au niveau des écoles primaires ; b) écrire la musique du jingle publicitaire du FRH par le biais d'un concours organisé au niveau des lycées ; et c) imaginer le slogan du FRH par le biais d'un concours organisé au niveau des universités.

15. *Agent fiscal*. L'Agent fiscal a rapporté que des Accords administratifs ont été conclus avec le Brésil (55 millions de dollars), la Norvège (200 millions de couronnes norvégiennes), l'Australie (10 millions de dollars australiens) et l'Estonie (50 000 dollars). L'Agent fiscal a estimé que les promesses de dons actuelles se montent approximativement à 130 millions de dollars.

Point numéro 6 de l'ordre du jour : Budget administratif proposé

16. Le Comité de pilotage a étudié le budget administratif proposé et approuvé pour couvrir les coûts engagés par l'Agent fiscal et le Secrétariat pour l'exercice FY11 (juin 2010 à juin 2011), budget qui est présenté dans le document HRFSC/1.04e. **Action** : l'Agent fiscal préparera un mémorandum d'accord (MoU) entre l'Agent fiscal et le Secrétariat concernant le budget administratif, pour révision et approbation par le Comité de pilotage.

DÉCISION D'ALLOCATION DU CP N° 2 : Le Comité de pilotage alloue 1 585 000 dollars pour le budget administratif de l'exercice FY11 tel que décrit ci-dessous : un montant de 585 000 dollars prévu pour l'Agent fiscal (y compris un montant de 250 000 dollars à verser en une fois) et 997 000 dollars pour le Secrétariat, montants qui seront soumis à un ajustement en fin d'année sur la base des dépenses réelles effectuées.

Point numéro 7 de l'ordre du jour : Autres activités

17. Le représentant des États-Unis a annoncé que les États-Unis apporteraient une contribution initiale de 30 millions de dollars au FRH. Les préférences communiquées au Comité de pilotage stipulent que la contribution devra être utilisée à des fins de soutien budgétaire, d'assistance à la CIRH et de soutien aux petites et moyennes entreprises par le biais de garanties de crédit partielles. Le montant final de la contribution des États-Unis pourrait être plus important et dépendra de l'approbation du Congrès et de la résolution de certains problèmes de gouvernance du FRH non résolus. La Norvège a également annoncé qu'elle pourrait augmenter sa contribution si la performance du FRH était satisfaisante.
18. *Prochaine réunion.* La prochaine réunion du Comité de pilotage du FRH devra se tenir au moins cinq jours ouvrables après la prochaine réunion du conseil d'administration de la CIRH, afin de permettre aux membres du CP d'examiner les propositions financières qui pourront être communiquées par la CIRH. Le Brésil a par la suite suggéré que la prochaine réunion se tienne le même jour, ou le jour suivant la réunion du conseil d'administration de la CIRH, et que les propositions financières soient ensuite envisagées via examen et décision virtuels. La date la plus proche communiquée par la CIRH pour sa prochaine réunion était le 22 juillet.

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS ET DES ACTIONS DE SUIVI

DÉCISION/DEMANDE	ACTION	PARTIE RESPONSABLE
Document CIRH-FRH à modifier pour inclure la gestion des priorités de la CIRH et exclure le FRH en tant que membre à part entière de la CIRH	Révision et distribution du document HRFSC/1.01e	Secrétariat
Demande de clarification des critères et processus d'ajout de nouvelles Entités partenaires	Une note doit être transmise au Comité de pilotage	Agent fiscal
Demande de clarification de la structure des coûts	Révision et distribution du document HRFSC/1.03e	Secrétariat (avec commentaires de l'Agent fiscal concernant sa section)
Approbation du Manuel opérationnel comportant les modifications concernant les Agences d'exécution, les gouvernements locaux en tant que donateurs, la représentation du gouvernement haïtien, les observateurs, le barème des frais, l'approbation finale de la CIRH et le reporting financier	<ul style="list-style-type: none"> a) Révision et distribution du Manuel opérationnel b) Amender l'annexe sur la gouvernance et la transmettre au CP 	<ul style="list-style-type: none"> a) Secrétariat en consultation avec l'Agent fiscal b) Agent fiscal
Allocation de 30 millions de dollars à la Banque mondiale pour cofinancer l'opération de soutien budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> a) Consigner l'approbation du financement b) Préparer et transmettre le modèle d'Accord de transfert au CP c) Signer l'Accord de transfert avec la Banque mondiale d) Confirmer que l'allocation ne nécessite pas l'approbation finale de la CIRH 	<ul style="list-style-type: none"> a) Agent fiscal b) Agent fiscal (préparation) et Secrétariat (distribution) c) Agent fiscal et Banque mondiale en tant qu'Entité partenaire d) Comité de pilotage
Allocation de 1 585 000 dollars pour le budget administratif de l'exercice FY11 à l'Agent fiscal et au Secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> a) Consigner l'approbation du financement b) Préparer et transmettre un MoU au Comité de pilotage pour examen et approbation 	<ul style="list-style-type: none"> a) Agent fiscal b) Agent fiscal (préparation) et Secrétariat (distribution)

ANNEXE 1

Liste des participants

Membres votant

Gouvernement d'Haïti	M. Ronald Baudin, Président et Ministre des Finances
Brésil	M. Rubens Gama Dias Filho, Sous-ministre
Norvège	M. Halvor Saetre, Envoyé spécial

Entités partenaires

BID	M. Jose Augustin Aguerre, Directeur, Groupe d'intervention en Haïti
ONU	M. Nigel Fisher, Coordonnateur résident
Banque mondiale	M. Alexandre Abrantes, Envoyé spécial
Agent fiscal	Mme Pamela Crivelli, Principal agent financier Mme Chie Ingvoldstad, Analyste financier M. Julius Thaler, Avocat

Observateurs

Canada	M. David Moloney, ACDI
Colombie	M. Everardo Murillo, Ambassadeur spécial Mme Carolina Renteria, Directrice générale, Banque mondiale
CE	M. Lut Fabert-Goosen, Ambassadeur M. Stefano Manservisi, Directeur-Général
France	M. Pierre Duquesne, Ambassadeur pour la reconstruction
FMI	M. Jacques Bouga-Hagbe, Représentant résident
Pays-Bas	M. Francesco Mascini, Chef adjoint de la mission, D.R.
Espagne	Mme Cristina Barrios, Ambassadrice pour la reconstruction
USA	Mme Cheryl Mills, Chef de cabinet, Département d'État Mme Liza Morris, Directrice adjointe, Département du Trésor américain

ANNEXE 2

Ordre du jour annoté

1. Accueil du président du FRH et des co-présidents de la CIRH
 - a. Allocation d'ouverture du ministre Baudin
 - b. Rapport sur le statut et la réunion du conseil d'administration de la CIRH par les co-présidents Bellerive et Clinton
 - c. Approbation de l'ordre du jour et du statut des donateurs qui ont promis, mais pas encore signé, une contribution de 30 millions de dollars ou plus en tant que membres non votant
2. Relations entre la CIRH et le FRH (se référer au document HRFSC/1.01) : présentation par le Secrétariat suivie d'une discussion générale
3. Règlement et procédures du FRH
 - Structure des coûts (se référer au document HRFSC/1.03) : présentation par l'Agent fiscal suivie d'une discussion générale
 - Manuel opérationnel (se référer au document HRFSC/1.02) + questions à débattre :
 - a. Questions d'ordre général : qui peut agir en tant qu'Agence d'exécution ? (Canada, France, USA)
 - b. Questions d'ordre général : qui peut agir en tant qu'Entité partenaire ? (CIRH, Bureau de l'envoyé spécial de l'ONU, USA)
 - c. 1.3 Les gouvernements locaux doivent-ils être ajoutés à la liste des Agences d'exécution potentielles ? (France)
 - d. 1.4 Les gouvernements locaux doivent-ils être ajoutés à la liste des donateurs potentiels ? (France)
 - e. 3.2a Le gouvernement doit-il être davantage représenté ? (Secrétariat)
 - f. 3.3c Les gouvernements locaux doivent-ils être ajoutés à la liste des observateurs potentiels ? (France)
 - g. 3.3c La diaspora doit-elle être ajoutée en tant qu'observateur potentiel ? (Secrétariat)
 - h. 4.10 Le barème des frais de préparation et de supervision doit-il être adopté ? (Secrétariat)
 - i. 4.16 La CIRH doit-elle donner son approbation finale une fois que le FRH a pris la décision d'allouer les ressources ? (CIRH, USA)
 - j. 4.25 À quelle fréquence le Comité de pilotage souhaite-t-il recevoir les rapports financiers ? (Secrétariat)

PAUSE

4. Examen des demandes urgentes de financement par la CIRH : présentation par la CIRH
5. Brèves mises à jour : présentation et questions
 - Secrétariat
 - Agent fiscal
6. Budget administratif proposé (se référer au document HRFSC/1.04) : présentation et discussion
 - Secrétariat
 - Agent fiscal
7. Autres activités
 - Prochaine réunion (date, heure et lieu)

ANNEXE 3

Lettre du gouvernement norvégien au Comité de pilotage concernant ses préférences pour l'utilisation de sa contribution



**ROYAL MINISTRY
OF FOREIGN AFFAIRS**

Le 17 juin 2010

Comité de pilotage du Fonds de Reconstruction d'Haïti

PRIORITÉS ÉNONCÉES PAR LA NORVÈGE EN TANT QUE MEMBRE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU FONDS DE RECONSTRUCTION D'HAÏTI (FRH)

En référence à l'Accord administratif passé entre le ministère des Affaires étrangères et l'Association internationale de développement pour le FRH, la Norvège s'est engagée à verser en 2010 une contribution de 30 millions de dollars au FRH, dont 15 millions de dollars devront être destinés au soutien budgétaire.

Le gouvernement norvégien souhaite exprimer son intérêt de voir le Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH) soutenir des programmes liés à l'environnement, au développement agricole et à la gestion des risques de catastrophes, et concentrés plus particulièrement dans le Département du Sud, conformément au Plan de Reconstruction d'Haïti et sur la base des décisions prises par la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti. Cet intérêt a fait l'objet d'une discussion avec le Premier ministre d'Haïti et les ministres haïtiens concernés qui ont consenti à cette approche.

La Norvège s'est donc engagée, avec des acteurs multilatéraux et le gouvernement d'Haïti, à élaborer un programme intégré qui se concentrera sur le Département du Sud, et notamment sur les secteurs de l'environnement, de l'agriculture et de la gestion des risques de catastrophes. Ce programme sera soumis à la Commission intérimaire qui rendra sa décision. Une fois qu'une décision aura été rendue par la Commission intérimaire, des demandes appropriées seront formulées au FRH pour son suivi.

De plus, en tant que membre du Comité de Pilotage, la Norvège mettra l'accent sur les approches respectant les droits de la personne, notamment sur l'importance de la protection des femmes et des enfants et sur la présence des femmes à tous les niveaux de prise de décisions, ces enjeux étant présents dans tous les programmes soutenus par le FRH.

Cc Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti
La Banque mondiale exerçant les fonctions d'Agent fiscal